

Autorisation

| Je soussigné(e) Madame, Monsieur,domicilié(e)domicilié(e) |
|---|
| Tél. dom. : Portable |
| Autorise le Pôle Communication plus particulièrement l'équipe Photo, reporter photographe et/ou l'équipe Vidéo, reporter cadreur, journaliste pour le Département des Hauts-de-Seine à prendre des photos ou filmer : moi-même mon (mes) enfant(s) l'enfant pour lequel je dispose de l'autorité parentale |
| Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le Service Photo et/ou le Service Vidéo à fixer, reproduire et communiquer les productions du Département des Hauts-de-Seine prises dans le cadre de la présente et à utiliser ces images sur tous supports de communication (magazines, brochures, fascicules, PLV, affiches, affichettes et diffusions pour le site internet du Conseil général des Hauts de-Seine, de réunions publiques, conférences reprises télévisions), pour une durée de : 3 ans 6 ans Le Département s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser les photographies, objets de la présente autorisation, dans tout support à caractère pornographique, raciste xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. |
| Les photos ou images pourront être exploitées et utilisées directement par le Département des Hauts-de-Seine sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour. Le Départe- ment s'engage à ne faire aucune exploitation commerciale des photographies. |
| J'autorise également le Département des Hauts-de-Seine à intégrer ces photos ou vidéos dans la photothèque ou vidéothèque du Département, en sachant que l'utilisation qui pourrait en être faite ne pourra porter atteinte au droit à l'image de la personne photographiée ou filmée. |
| Je reconnais que je ne prétendrai à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat relatif à l'utilisation de mon image ou de mon non Election de domicile est faite par chacune des parties aux adresses précisées aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français. |
| Fait à le, le |
| En deux exemplaires et de bonne foi Signature : |